



BULLETIN D'INSCRIPTION « 10 KM CŒUR DE VILLE » LE CREUSOT LE 27 SEPTEMBRE 2020



EN RAISON DE LA PANDEMIE ET DES DIRECTIVES EMANANT DU
MINISTRE DES SPORTS LES INSCRIPTIONS SONT POSSIBLE EN LIGNE
UNIQUEMENT SUR LE SITE (limité à 200 participants) : www.ikinoa.com

Conformément à la réglementation des manifestations running 2020

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. **Attention** : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ATTENTION : les organisateurs assumant d'importantes responsabilités n'accorderont pas de dossard si le dossier n'est pas complet. **Toute inscription doit être accompagnée de son règlement.**

SIGNATURE

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-joint
Pour les personnes mineures, signature des parents



REGLEMENT DU « 10 KM CŒUR DE VILLE » LE CREUSOT LE 27 SEPTEMBRE 2020



1) OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Dès 8H30 situé sur l'esplanade François DUCHENE (port du masque obligatoire dans cette zone).

2) RETRAIT DES DOSSARDS

(port du masque obligatoire dans cette zone)

Le dimanche 27 septembre à partir de 8H30 sur le lieu d'arrivée au secrétariat. Les dossards ont une puce RFID intégrée, les coureurs conservent leurs dossards après la course (les épingles ne sont pas fournies par l'organisateur).

Pas de consignes de sac ; au retrait présentation de la carte d'identité obligatoire .

3) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Courses ouvertes aux femmes et aux hommes nés en 2004 et avant (licencié FFA et non licenciés.) Catégories cadets à Masters. La course se compose d'une seule épreuve , « 10km cœur de ville ».

4) PARCOURS

10 kms, sur circuit fermé à la circulation par arrêté municipal ; Parcours plat, avec 2 boucles se déroulant au centre ville et le parc de la Verrerie.

Départ à 10H00 : promenade du midi

Arrivée : Esplanade François DUCHENE

Nota important : En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée, le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course. A l'arrivée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée.

5) INSCRIPTIONS TARIF : 12 €

Pas d'inscription sur place, (limité à 200 participants), lien inscription [w:www.ikinoa.com](http://www.ikinoa.com)

6) ASSURANCE :

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AIAC.

7) CLASSEMENT

Général scratch et par catégorie :

cadet/junior/sénior/master

Tous les athlètes franchissant la ligne d'arrivée avant 1h15 figureront dans la liste des résultats consultable en ligne uniquement.

8) RECOMPENSES

Remise de récompenses à partir de 11h30 dans la zone d'arrivée limitée aux 3 premiers Hommes et Femmes (Primes de 80/60/40€)

Aucune dotation ne sera remise en dehors du podium.

9) CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire :

M. GALLO Joseph, organisateur EALC (club FFA organisateur de l'épreuve) Tél : 06 88 20 97 25

10) SECURITE / RAVITAILLEMENT

Selon les règles en vigueur de la FFA et de la CDR71.

1 seul ravitaillement à l'arrivée (eau + barres céréales).

11) DIVERS

Lot à tous les participants dans la limite des stocks .

Lieu de l'épreuve : Cœur de ville Le Creusot, allée du parc de la Verrerie

Pas de remboursement en cas de non participation à la course, sauf si fourniture d'un justificatif médical avant le 29/09/2020 ou bien annulation de l'épreuve à cause du COVID-19.

12) CHARTRE DU COUREUR - ENGAGEMENT POST COVID-19

Chaque participant devra signer prioritairement de façon électronique ou manuscrite à défaut « une chartre d'engagement » rappelant ce à quoi chacun s'engage dans le cadre d'une organisation raisonnée des événements et du respect de la santé et la sécurité générale, selon les recommandations des autorités.

Cette chartre est disponible sur notre site et téléchargeable sur le lien d'inscription en ligne.



CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, **je m'engage à :**

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - >Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - >Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - >Ne pas cracher au sol
 - >Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - >Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - >Respecter et laisser les lieux publics propres
 - >Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom

Date et Signature